

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cabutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023**

Le DIX janvier deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS,

**Etaient présents** : Mesdames GALLOIS Catherine, Anabela CRINON, Lucie GRZYBOWSKI, Maïté LOUIS, Karine NOUNTANE,

**Messieurs** Hugo PIERRU, Michaël SUBLARD, Mickaël GALGANI

**Était absent non excusé** : Monsieur Bruno BATOGÉ

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michaël SUBLARD

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu du 14 novembre 2022
- Délibération pour demande de subvention D.E.T.R. 2023
- Contrat rural
- Questions diverses

Après lecture du dernier compte-rendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 14 novembre 2022.

Madame le Maire prend la parole et demande à son conseil de bien vouloir rajouter une délibération concernant l'agent recenseur pour le recensement de la population pour l'année 2023.

Le conseil municipal accepte l'ajout de cette délibération.

**I - SUBVENTION D.E.T.R. 2023 ET D.S.I.L. 2023**

Madame le Maire explique à son conseil que la commune doit faire une demande de subvention D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour le financement de la construction de la cantine et de la chaufferie.

Madame le Maire donne les chiffres de la construction de la cantine et de la chaufferie qui s'élèvent à 661 500 € HT.

Le financement de ce projet se détaille comme suit :

- Etat (DETR) (DSIL) à hauteur de 80 % du HT soit 529.200,00 € financé par un prêt
- 132.300,00 € correspondant à la TVA
- 132.300,00 € correspondant au reste à charge de la commune

Le conseil municipal approuve le projet d'investissement ci-dessus exposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **II - SUBVENTION D.E.T.R. 2023**

Madame le Maire explique à son conseil que la commune doit faire une demande de subvention D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le financement de la pose de poteau d'incendie sur le Hameau de Savigny.

Madame le Maire donne les chiffres de la pose de poteau d'incendie sur le Hameau de Savigny qui s'élèvent à 4 250,00 € HT.

Le financement de ce projet se détaille comme suit :

- Etat (DETR) à hauteur de 80 % du HT soit 3.400 € financé par la commune
- 850,00 € correspondant à la TVA
- 850,00 € correspondant au reste à charge de la commune

Le conseil municipal approuve le projet d'investissement ci-dessus exposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **III - RECENSEMENT DE LA POPULATION - AGENT RECENSEUR**

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023, il est demandé au conseil municipal de déterminer la rémunération de l'agent recenseur.

L'INSEE attribue à la commune une dotation forfaitaire de 908,00 €

Après en avoir délibéré le conseil décide de verser la dotation de 1.000 euros net à l'agent recenseur qui sera Madame HERBIN Annick.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### IV - QUESTIONS DIVERSES

Les permanences des élus vont être supprimées mais seront remplacées par des permanences téléphoniques sur le téléphone portable de la Mairie.

L'information sera diffusée sur le Site de la commune, sur Panneau Pocket, Facebook, et dans les boites aux lettres.

Madame le Maire demande à ses conseillers de bien vouloir réétudier les projets suivants :

- Création d'un jardin d'enfants
- Installation d'une vidéosurveillance sur la commune
- Changement de la voiture de la commune
- Organisation du bal costumé

**La séance est levée à 20h15**